

Le nouveau pays vaudois

*De 6 décembre
en 9 février,
l'UDC a toujours
une longueur
d'avance*

*Les résultats des élections
européennes confirment
les critiques que l'UDC
avançait il y a plus de 20
ans.*

Pages 2-3-4



Une place en hommage à Jean-Claude Mermoud

*Eclagnens a inauguré une place en
hommage à feu le conseiller d'Etat
Jean-Claude Mermoud et à son oncle le
compositeur Robert Mermoud.*

Page 5

ENSEIGNEMENT

*La HEP et
son plan stratégique*

Pages 7-8

De 6 décembre en 9 février, l'UDC a toujours

Les élections européennes du 25 mai ont provoqué la gueule de bois des europhiles, eurocrates et eurorêveurs. Un phénomène à large échelle s'est joué non seulement en France, où socialistes et UMP ne trouvaient plus par quel argument convaincre, mais également en Grande-Bretagne et ailleurs.

Les spécialistes de la politique et de l'administration européenne eux-mêmes, osent enfin montrer du doigt les grands « coupables » de ce courant eurosceptique. Le fonctionnement de l'Union européenne est profondément antidémocratique ; les peuples votent tous les cinq ans, mais ils connaissent la faible portée d'un vote pourtant raz-de-marée, puisque ce sont les commissaires non élus qui détiennent le pouvoir politique. A cela s'ajoute une construction effroyablement compliquée, sans identité tant elle se veut économique, et pourtant sans même un projet économique crédible, et sans protection face à la mondialisation.

En 1992, l'UDC avait su convaincre le peuple suisse de s'en tenir prudemment à l'écart. La presse l'avait harponnée tantôt, comme elle l'a fait lors du remake de ce 9 février. Même belle unité médiatique et politique pour décrier l'isolationnisme et ses conséquences économiques catastrophiques.

Il n'est donc pas déraisonnable de prévoir des conséquences similaires : la Suisse maîtrisera mieux son avenir sans la libre circulation des personnes.



Fabienne Despot

Députée et présidente de l'UDC Vaud

Le fonctionnement de l'Union européenne est profondément anti-démocratique.

Le député Jean-Luc Chollet rappelle le constat.

Fidèle à son habitude, l'UDC ne se contente pas de participer à la gestion de notre pays au jour le jour mais initie un certain nombre de réflexions prospectives afin de façonner la Suisse de demain. En ce sens, la dernière votation sur l'immigration de masse ne déroge pas à la règle.

Partant du constat que sur 100 habitants nouveaux dans ce pays, 92 ont franchi nos frontières tandis que les 8 autres sortent de nos maternités, que notre pays n'est pas extensible et que ses ressources en terme de capacité d'accueil arrivent sectoriellement à saturation, il apparaît normal d'engager une réflexion approfondie quant à l'avenir de notre pays. 80'000 nouveaux voisins chaque année, c'est autant de bouches supplémentaires à nourrir avec 1'300 ha de terres agricoles en moins.

C'est assécher les pays qui nous entourent en personnel hospitalier pour faire face à l'augmentation de population et des soins qui vont avec. C'est occuper irrémédiablement l'espace vital par les équipements collectifs en matière de communications, santé, instruction et autres. C'est foncer tête baissée dans la spirale de la croissance pour la croissance.

Dans cette course effrénée à toujours davantage, le retard que nous prenons en matière de ravitaillement alimentaire autant qu'énergétique n'a pour seul corollaire que notre dépendance accrue par rapport à l'étranger.

Cette réflexion, basique, n'a rien à voir avec une attitude



Jean-Luc Chollet

Député

Sur 100 habitants nouveaux dans ce pays, 92 ont franchi nos frontières tandis que les 8 autres sortent de nos maternités.

partisane, elle n'est que le fait de citoyens responsables, et je suis personnellement navré que l'UDC soit seule à susciter le débat et qu'il tourne majoritairement autour d'une réflexion à caractère partisan et électoral. Des esprits qui se prétendent bien plus éclairés que nos isolationnistes blochétiens nous le répètent à l'envi que le monde change. Pourtant, ils affectent de ne pas comprendre qu'une des missions fondamentales du politique est de garantir de pouvoir vivre libres et nourris et que ces garanties ont pour nom armée et agriculture. A trop vouloir affaiblir l'une et idéaliser l'autre notre pays court le risque de perdre le troisième pilier de sa qualité de vie: l'indépendance.

une longueur d'avance

Et le secrétaire général de l'UDC Suisse, Martin Baltisser, montre ici, par le biais d'un exemple qui a fait couler beaucoup d'encre, que nos relations avec l'Union européenne ne doivent pas se construire sous le signe de la fatalité.



L'UE boude depuis la votation populaire suisse du 9 février. Elle lance des piques et tente de faire pression sur la Suisse par le biais du programme d'échange d'étudiants Erasmus ou via la coopération scientifique.

Il a été dès lors nécessaire de rappeler qu'avant 2011, c'est-à-dire jusqu'à ce que la Suisse participe pleinement aux programmes de formation UE, les étudiants et scientifiques suisses participaient déjà aux programmes européens. La Suisse entretient dans ce domaine des contacts internationaux très étroits et bien au-delà de l'UE. En outre, le niveau de qualité de son secteur des recherches et de l'innovation est très élevé. Il est évident que nos instituts de formation et de recherche suisses ne sauraient dépendre aussi unilatéralement de l'UE et de certains de ses programmes. Il est aussi évident que les 305 millions de francs accordés par le Parlement fédéral fin septembre



Martin
Baltisser

Secrétaire général
UDC Suisse

Il serait temps de s'interroger sur l'utilité d'une participation pleine et entière de la Suisse à ces programmes.

2013 pour les programmes de formation UE ne profitent que bien partiellement aux étudiants.

Si on considère les quelque 3'000 étudiants suisses qui profitent véritablement du programme d'échange, on pourrait, moyennant les sommes allouées aux programmes de formation UE jusqu'en 2020, verser à chacun 14'500 francs par an pour faire des études dans une université ou une haute école spécialisée étrangère. Actuellement, ces jeunes gens touchent, outre la bourse d'étude universitaire, entre 230 et 280 francs par mois.

Et c'est sans compter une réserve inhabituelle de quelque 40 millions de francs prévue par le Conseil fédéral pour prévenir d'éventuels changements des cours de change et augmentations budgétaires de la part de l'UE. Cette position n'existait pas dans les contrats précédents. Le Conseil fédéral avait adopté le 13 septembre 2013 déjà un mandat de négociation

avec l'objectif alors clairement formulé de faire participer la Suisse sans interruption aux programmes actuels et nouveaux. Des personnes connaissant ce dossier évoquent en sourdine des revendications financières totalement surfaites de la part de l'UE et que la délégation suisse aux négociations aurait eu du mal à accepter. La Suisse aurait même examiné l'option d'une interruption des négociations avec une réduction volontaire la participation suisse au programme. De toute manière, une telle participation encore cette année semblait exclue en raison des délais à tenir. Un communiqué paru le 4 février, donc cinq jours avant la votation sur l'initiative contre l'immigration de masse, note que l'accord était toujours en cours de négociation.

Les étudiants ont larmoyé pour rien. Le Conseil fédéral et le Parlement ont en effet pris la sage précaution de prévoir un éventuel retard ou un

suite en page 4 >

> suite de la page 3

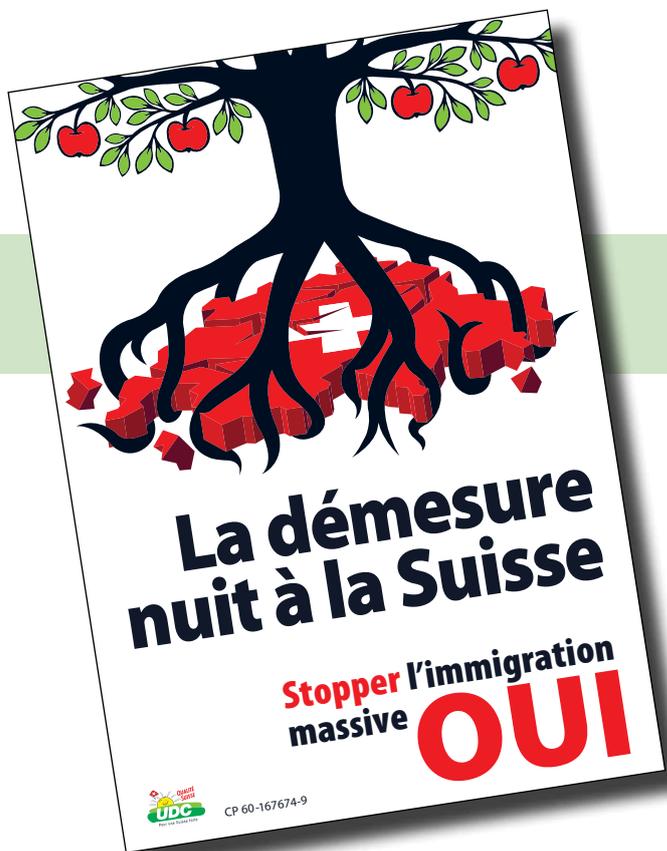
échec des négociations. Dans le message adressé l'an passé au Parlement, il est en effet dit que, pour le cas où l'accord ne pourrait pas entrer en vigueur le 1er janvier 2014, le crédit d'engagement pour la participation au programme «Erasmus pour tous» pourrait être utilisé entre-temps pour le financement de projets avec une participation suisse. Donc, conclut le message, le crédit d'engagement ne sera pas réduit, et cela vaut aussi pour toutes sortes de projets plus ou moins étrusques bien éloignés des préoccupations estudiantines.

L'activité des Universités suisses, des Hautes écoles professionnelles suisses, y compris les Hautes écoles pédagogiques prouve bien la grande ouverture des institutions de formation suisses. A titre de comparaison, juste 2963 étudiants étrangers profitant du programme Erasmus sont venus en Suisse alors que 2382 étudiants suisses ont étudié à l'étranger dans le même cadre. L'exemple de l'Université de Zurich illustre la démarche globale à laquelle procèdent à juste titre les universités suisses. Cette institution est reliée à 36 universités partenaires globales via des accords d'échange touchant à toute l'université et via plus de 40 accords concernant des facultés particulières. Elle est aussi membre du réseau International Student Exchange Program (ISEP) qui est un réseau global avec siège aux Etats-Unis. Les étudiants de l'Université de Zurich ont ainsi la possibilité d'étudier une à deux fois au maximum par semestre dans une des 150 institutions américaines partenaires et dans une cinquantaine d'autres universités du reste du monde. Au niveau de l'UE, l'Uni ZH a conclu actuellement

plus de 430 contrats Erasme dans environ 50 disciplines avec plus de 210 universités partenaires de toute l'Europe. Les contrats Erasme forment la base de l'échange d'étudiants entre l'Université de Zurich et ses institutions partenaires. Ces liens et ces contrats persistent, d'autant plus que la participation aux programmes Erasme est également ouverte aux Etats non associés.

Comme nous venons de le constater plus haut, le message du 27 février 2013 sur le financement de la participation suisse au programme de l'Union européenne pour la formation générale et professionnelle, la jeunesse et le sport 2014-2020 (Erasmus+) prévoit que si les fonds alloués ne pouvaient pas être attribués, ils pourraient être dépensés à d'autres fins. Il y est également envisagé que le contrat avec l'UE prenne du retard. On peut parfaitement en déduire une voie pour une solution transitoire.

La participation suisse au programme de l'Union européenne pour la formation générale et professionnelle, la jeunesse et le sport 2014-2020 (Erasmus+) doit être considérée comme transitoire. L'UE a elle-même communiqué que la Suisse pourrait continuer de participer en tant que «pays partenaire» comme elle le faisait avant 2011. En clair, la collaboration internationale en matière de formation se poursuit sans grand changement. Mais il serait temps de s'interroger sur l'utilité d'une participation pleine et entière de la Suisse à ces programmes. Il est évident que la promotion de la mobilité des étudiants serait plus efficace et moins chère pour la Suisse en dehors de ce programme ou avec un autre statut dans ce cadre.



Une nouvelle initiative sur l'immigration de masse ?

Tout porte à croire que les perdants de la votation du 9 février refusent d'appliquer le nouvel article constitutionnel approuvé par le souverain.

L'UDC a présenté début juin ses propositions pour l'application de l'initiative contre l'immigration de masse que le peuple et les cantons ont acceptée le 9 février 2014. La direction de l'UDC est en effet très inquiète devant l'attitude du Conseil fédéral et des autres partis. Tout porte à croire que les perdants de la votation du 9 février refusent d'appliquer le nouvel article constitutionnel approuvé par le souverain. L'UDC n'admet pas ce procédé.

Lorsque qu'il sera confirmé que l'on cherche à saboter l'application de l'initiative contre l'immigration de masse, l'UDC lancera une seconde initiative populaire contraignant le

Conseil fédéral à résilier l'accord de libre circulation des personnes. La direction a donné mandat le 2 juin de préparer une initiative dans ce sens.

Le souverain helvétique a décidé le 9 février dernier de mettre fin à la libre circulation des personnes, principale cause de l'immigration massive et incontrôlée – plus de 80'000 personnes par an en chiffre net – que subit la Suisse. Aussi longtemps que la disposition constitutionnelle limitant l'immigration n'est pas appliquée, cette arrivée démesurée d'étrangers se poursuivra. L'UDC s'y opposera de toutes ses forces.

(communiqué UDC Suisse)

Une place en hommage à Jean-Claude Mermoud

Deux personnalités marquantes d'Eclagnens, feu le conseiller d'Etat et son oncle Robert Mermoud, musicien et compositeur. Afin de leur rendre hommage les Autorités communales de Goumoëns ont décidé de nommer la place du village d'Eclagnens récemment construite «Place Mermoud». Cette place été inaugurée le 16 mai 2014 en présence de la famille, du Conseil d'Etat et de nombreux invités.

La partition du compositeur et la vision du conseiller d'Etat en bonne harmonie, un objectif réalisé. Toute une grande « famille » était réunie place Mermoud afin de dévoiler une plaque apposée sur un bloc de granit des Diablerets offert par Philippe Grobéty, syndic d'Ormont-Dessus. Les hommages aux disparus ont retracé le parcours des deux hommes. Le chœur d'hommes L'Harmonie des Campagnes, sous la direction de Blaise Mettraux, chœur dans lequel



Place Mermoud dans le village d'Eclagnens. Robert Mermoud 1912-2005, Jean-Claude Mermoud 1952-2011.

Jean-Claude Mermoud a chanté de nombreuses années et le Chœur Ephémère, formé pour le 100^{ème} anniversaire de la naissance de Robert Mermoud, direction musicale Lise Dutruy-Mermoud et Edwige Clot, ont apporté la note musicale.

Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat, a dressé un vibrant hommage à Jean-Claude Mermoud, rappelant l'ami sincère mais aussi l'homme d'Etat qui a apporté des réformes capitales dans le canton. « Un bilan de haute tenue que nous laisse Jean-Claude Mermoud. Une personnalité attachante. Il était à l'écoute, même de ses adversaires et cherchait à trouver des solutions ».

Tout au long de sa carrière, Robert Mermoud exerce une intense activité de chef de chœur. Il préside la Commission de musique de la Société cantonale des chanteurs vau-

Texte et photo de
Dany Schaer

«Un bilan de haute tenue que nous laisse Jean-Claude Mermoud. Une personnalité attachante. Il était à l'écoute, même de ses adversaires et cherchait à trouver des solutions»

dois et est membre de la commission musicale de la Société fédérale de chant. Il est aussi à l'origine du recueil de chants « Chanson vole » à l'usage des écoles de Suisse romande. La «marque» Robert Mermoud est créée avec le Chœur du Théâtre du Jorat.

La cérémonie s'est achevée autour d'un apéritif durant lequel de nombreux souvenirs ont été évoqués. Claude-Annette Mermoud, debout près du bloc de granit sourit entre les larmes : « Bientôt il n'y aura plus de pierres aux Diablerets, nous en avons déjà posé une au cimetière. Je suis reconnaissante, c'est un magnifique hommage. La vie doit continuer, nos petits-enfants m'aident dans ce parcours et je ne suis pas seule à traverser une telle épreuve », me dit-elle alors que l'émotion nous submerge.

Un crédit additionnel pour les améliorations foncières 2010-2014

Le 28 mars 2014 s'est réunie une commission du Grand Conseil en présence de Mesdames les conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Béatrice Métraux, accompagnées par MM. Philippe Gmür, chef du SDT et Guy Gillard responsable des Améliorations foncières (AF). Elle devait traiter d'un sujet important qui touche beaucoup d'agriculteurs. En tant que tel j'y suis particulièrement sensible.

Il s'agit de subventions d'aide structurelle ; ces subventions sont cantonales et fédérales et s'ajoutent au financement des propriétaires. Le financement cantonal passe par des crédits-cadres. Le 15 mars 2011, le Grand Conseil avait alloué un crédit de 32 millions pour la période 2010-2014. Face au grand nombre de projets, l'enveloppe prévue fut rapidement épuisée. En octobre 2013, il ne restait plus que Fr. 46'465.- disponibles sur le crédit-cadre initial. Dès lors, afin d'honorer une partie des projets pour la période 2014, le Conseil d'Etat a proposé un crédit supplémentaire de 8,5 millions de francs au crédit cadre 2010-2014, indépendamment du prochain crédit-cadre prévu pour la période 2015-2019. Cette requête répondait aux demandes de particuliers et de communes, l'accent étant mis sur des projets d'infrastructures, tels que le soutien à l'irrigation des terres agricoles, le soutien à la construction de bâtiments agricoles et les projets de développement agricole (PDRA).

Il faut rappeler que l'octroi de ces subventions est soumis

à une loi et à une réglementation, ceci afin de répondre à la nouvelle politique agricole. Le montant fut établi sur la base de projets listés, les avis étant partagés sur les moyens supplémentaires à allouer à ce crédit-cadre.

Afin de se faire une idée plus précise des besoins, la commission a auditionné M. Luc Thomas, directeur de la Chambre vaudoise de l'agriculture (Prométerre). M. Thomas a rappelé que les AF sont un des piliers centraux de soutien à l'agriculture

Les crédits AF servent d'aides financières afin de respecter un certain nombre de dispositions légales. Le fait que le crédit-cadre 2010-2014 soit épuisé conduit au retard, voire à l'abandon de nombreux projets, créant un climat préoccupant dans les milieux agricoles.

Selon Prométerre, le crédit additionnel nécessaire au rattrapage et au financement des dossiers AF jusqu'à l'octroi du prochain crédit-cadre se monte à environ 25 millions de francs, alors que le projet de décret du Conseil d'Etat est limité à un montant de 8.5 millions de francs.

Lors de la discussion générale, la commission a reconnu que le bienfondé des AF est indéniable et qu'un crédit supplémentaire doit absolument être accordé au Conseil d'Etat. Il a été relevé que les AF ne concernent pas seulement l'agriculture mais également les communes et divers syndicats des AF. Il a également été relevé que le crédit de 8.5 millions de francs demandé ne suffirait largement pas à couvrir les besoins jusqu'à fin 2014 et qu'il s'agirait de revoir ce montant à la hausse.

La cheffe du département en charge du dossier, Mme Béatrice Métraux, a précisé que les 8.5 millions prévus dans l'Exposé de motifs (EMPD) du Conseil d'Etat sont calculés pour répondre aux demandes urgentes sur la base d'un équilibre entre les diverses politiques publiques. Elle a estimé qu'un crédit supplémentaire de l'ordre de 10 millions permettrait d'atteindre les objectifs jusqu'à fin 2014 et qu'il ne paraissait pas raisonnable de proposer un montant additionnel de l'ordre de 25 millions. Le Conseil d'Etat pourrait envisager de retirer l'EMPD en cas de proposition excessive du Grand Conseil.

Ayant entendu les explications de Madame la conseillère d'Etat, l'amendement de 25 millions est retiré et un nouvel amendement de 17.5 millions est déposé.

Après plusieurs propositions au sein de la commission, c'est finalement un amendement de 10.5 millions au lieu des 8.5 millions initialement proposés par le Conseil d'Etat qui est retenu par la commission, et accepté par six voix contre quatre oppositions.

Le 7 mai 2014, le Grand Conseil soutenait finalement un amendement à 15 millions de francs, prenant ainsi le risque de perdre l'entier du crédit additionnel si le Conseil d'Etat décidait de retirer son projet de décret. Le Conseil d'Etat a heureusement renoncé à ce retrait. Et c'est ainsi avec soulagement qu'en deuxième débat, une semaine plus tard, le Grand Conseil a confirmé sa décision première par 104 voix pour, et 23 abstentions, sans opposition.



Yves Ravenel

Député

Lors de la discussion générale, la commission a reconnu que le bienfondé des AF est indéniable et qu'un crédit supplémentaire doit absolument être accordé au Conseil d'Etat.

La Haute école pédagogique et son plan stratégique

La Haute école pédagogique du Canton de Vaud s'est dotée d'un plan stratégique, ce qui a permis au Grand Conseil d'avoir un regard sur cette institution encore bien jeune, un regard un peu différent des habituels contrôles des commissions de gestion et des finances. C'était également l'occasion fort appréciée de mettre de nombreuses questions sur la table et d'aborder concrètement les soucis des uns et des autres en présence de la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et du recteur Guillaume Vanhulst.

La HEP a vécu des moments difficiles à ses débuts. Hormis les critiques de divers milieux, il y eut le couperet de la non-reconnaissance par la CDIP des diplômes délivrés l'année 2004. Les erreurs de jeunesse ont été attribuées à une première mouture de loi sur la HEP et à son règlement d'application qui prévoyaient de trop nombreux contre-pouvoirs au sein de la gouvernance, ce qui avait rendu l'institution ingérable.

Qualité de l'enseignement ?

La question préoccupante centrale, tant pour le Conseil d'Etat, les responsables de l'école et les étudiants qui la fréquentent, est donc devenue le niveau de qualité des cours fournis par la HEP et le sérieux de ses professeurs, afin d'assurer une accréditation. La première loi abrogée, l'on repartit à neuf avec une direction provisoire. En 2006, la CDIP valida les diplômes de la HEP et en 2007 le Grand Conseil adopta la nouvelle loi actuellement en vigueur.

En 2012, une interpellation de Jacques Neiryck relevait des notes de cours d'un professeur de l'école sans structure, ni respect de la syntaxe ni de l'orthographe. La qualité sans



Fabienne
Despot

Députée et présidente
de l'UDC Vaud

*La Haute école
pédagogique
est-elle
neutre, ou
ses messages
subissent-ils
un biais vers
certaines
visions et
appréciations
du monde
plutôt que vers
d'autres ?*

faible n'était pas encore de mise et la maîtrise d'un sujet n'est pas forcément de niveau académique. Ce souci légitime a été soulevé par des députés, qui a comme écho le souci du Conseil d'Etat que la HEP soit reconnue comme institution sérieuse et fiable. Divers axes sont donnés pour assurer ce sérieux : d'une part le nécessité de prioriser la mission de formation d'enseignants sur les autres missions de l'école ; d'autre part le renforcement du monde des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT).

Neutralité politique ?

Une autre question préoccupante est celle de la neutralité politique de l'enseignement dispensé. La Haute école pédagogique est-elle neutre, ou ses messages subissent-ils un biais vers certaines visions et appréciations du monde plutôt que vers d'autres ? Et doit-elle être neutre, et si oui de quelle manière ? La neutralité implique-t-elle de rayer de l'enseignement tout texte ou tout théoricien qui serait connoté d'une manière ou d'une autre, ce qui rendrait évidemment l'ensemble de l'enseignement assez insipide ? Ou doit-elle plutôt proposer plusieurs approches équilibrées, plusieurs

manières d'aborder l'art d'enseigner extraites de différentes époques et de différents courants de pensée ?

Le discours de la conseillère d'Etat et du recteur se veulent évidemment très rassurants. Ils ne sont pas forcément compatibles avec les observations d'étudiants, ou tout simplement avec l'observation de l'internaute basique qui navigue sur la page d'accueil de la HEP Vaud et y découvre un homme à boucle d'oreille et une femme à moustaches, laissant supposer que la fameuse théorie des genres a encore de beaux jours devant elle au sein de l'institution.

En synthèse, les gens ayant une fibre de gauche considèrent l'enseignement politiquement équilibré alors que les gens de droite l'estiment biaisé à gauche. L'appréciation dépend de l'emplacement du curseur ; n'en tirons donc aucune conclusion hâtive.

Afin d'assurer que la HEP ne fasse pas d'un seul type de méthodologie la colonne vertébrale de son enseignement, la commission a proposé un amendement qui assure la di-

suite en page 8 >



> suite de la page 7

versité des approches scientifiques et pédagogiques, amendement qui a été retenu par le Grand Conseil. Dire que la pluralité des opinions doit avoir sa place au sein de la HEP est bien, l'écrire est mieux.

Et cet amendement aura peut-être le don d'éveiller l'esprit critique de certains qui n'ont pas conscience de l'emprise de la pédagogie socio-constructiviste au sein de l'école, tant dans la façon de l'enseigner, dans le contenu de l'enseignement que dans ce qui est attendu des étudiants. Ceci permettra à un étudiant de pouvoir donner une leçon dans sa forme magistrale lors d'une visite d'un formateur de la HEP sans être voué à l'échec, même si aucun texte émanant du législateur n'interdit la forme magistrale d'enseignement.

Ce principe de pluralité des approches ancré dans le plan stratégique permettra également aux enseignants de la HEP d'analyser l'anthropologie sous-jacente à la pédagogie transmise; peut-être se rendront-ils compte que l'on se doit de contrebalancer les Marx, Engels, Lénine, par d'autres philosophes de l'éducation. Si l'on s'appuie d'un côté sur Vygotski, référence du constructivisme social, l'on pourrait aussi aborder le thomisme et Jacques Maritain de l'autre. Il paraîtrait pour

Que penser, en résumé, de l'orientation actuelle de notre HEP ? Le discours concret de la conseillère d'Etat en charge du DFJC et du recteur de la HEP, la reconnaissance des diplômes fournis et le dynamisme de l'école, ne serait-ce que par le nombre d'étudiants qui la fréquentent, sont autant d'éléments rassurants.

le moins utile d'envisager un cours de philosophie de l'éducation allant d'Aristote à nos jours afin d'offrir aux étudiants une réelle vue d'ensemble des systèmes pédagogiques.

Une vraie formation pratique ?

Le souci d'une formation duale répondant au concret de la tenue d'une classe a été relevé, et l'école a répondu également favorablement à ce souci en évitant de sélectionner des professeurs auto-proclamés qui avaient fui la pratique par manque de compétence à tenir une classe, ou qui se complaisent en concepteurs de concepts. Afin de confirmer cette orientation jugée nécessaire et importante par la commission, un amendement du Grand Conseil a cherché à renforcer la promotion de cette orientation jugée nécessaire par la promotion de dispositifs pédagogiques et des moyens didactiques efficaces. Mais il reste démuné devant la réelle place donnée à la pratique dans l'enseignement, insuffisante tant en nombres et durées de stage qu'en réelle implication pratique de l'étudiant.

Que penser, en résumé, de l'orientation actuelle de notre HEP ? Le discours concret de la conseillère d'Etat en charge du DFJC et du recteur de la HEP, la reconnaissance des diplômes fournis et le dynamisme de l'école, ne serait-ce que par le nombre d'étudiants qui la fréquentent, sont autant d'éléments rassurants. Ils ont convaincu le Grand Conseil que la HEP avait définitivement pris un chemin visant l'exigence et l'efficacité. Ainsi le projet de décret et les propositions d'amendement de la commission ont obtenu un très large soutien de la part du Grand Conseil.

Avons-nous été convaincus que l'école était ainsi débarrassée de tout biais idéologique ? Nous n'y sommes pas encore ! La deuxième partie du projet de décret en a refroidi plus d'un par un contenu abscons et technocrate, et le lancement officiel, en avril dernier, d'une nouvelle instance sur la théorie des genres, saluée par la direction générale de l'enseignement supérieure, Mme Chantal Ostorero, et par le recteur Guillaume Vanhulst, laisse présager encore beaucoup de pertes de temps à des activités absurdes et sans rapport avec les missions de l'école.

IMPRESSUM

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Le Nouveau Pays vaudois
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne
T 021 806 32 90
F 021 806 32 91
E secretariat@udc-vaud.ch
CCP 10-4168-3

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Le Nouveau Pays vaudois
Fabienne Despot
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne

CONCEPTION ET RÉALISATION

POINTCOM, D.KARLEN
Agence de communication
1845 Noville
www.dkarlen.com

IMPRESSION

CDS imprimerie SA
1844 Villeneuve
www.cdsimprimerie.ch

TIRAGE

2'500 exemplaires

AGENDA

6 août 2014

Congrès cantonal de l'UDC
Vaud. Lieu à définir.